



Successions familial bien immobilier

Par **aliciou**, le **11/01/2016** à **12:49**

nous sommes une famille de 4 enfants. Nos parents nous ont mis propriétaire de leurs pavillon sur mes 2 frères et moi. Mon 4ème frère a touché sa part au moment de l'acquisition du bien et a fait fructifier la somme comme il a voulu.

A ce jour, vu que le pavillon a été agrandi, il réclame sa part sur la partie neuve du pavillon. Il compte dénoncé les accords conclus il y a plus de 20 vingt ans. Quels sont ses droits et quelles sont les conséquences pour nous ?

Par **youris**, le **11/01/2016** à **13:26**

bonjour,

vos parents vous ont-ils faits une donation de cette maison ?

si vos parents sont toujours vivants, votre frère ne peut rien réclamer pour l'instant.

il devra attendre l'ouverture de la succession de vos parents pour que ces donations soient rapportées à leurs successions.

salutations